

TARIFS

CROSSCAMP LITE & FULL Peugeot

Valable à partir de 02/2024

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR CHOISIR VOTRE CAMPING-CAR

Le choix de la bonne implantation ainsi qu'un design attrayant sont des facteurs particulièrement importants lors de l'achat d'un camping-car, camper van ou urban vehicle (ci-après: camping-car). Par ailleurs, le poids joue également un rôle essentiel. Famille, amis, équipement en option, accessoires et bagages – tout cela doit pouvoir loger. Parallèlement, il existe des limites techniques et juridiques pour la configuration et le chargement. Chaque camping-car est conçu pour un certain poids, qui ne doit pas être dépassé à l'utilisation. Pour l'acheteur d'un camping-car, la question qui se pose est donc celle de savoir comment il doit configurer son véhicule pour loger les passagers, les bagages et les accessoires selon ses besoins sans que le véhicule dépasse ce poids maximal? Pour vous faciliter cette décision, nous vous fournissons ci-après quelques informations qui vous seront particulièrement utiles pour choisir votre véhicule parmi les modèles de notre portefeuille:

1. La masse en charge maximale techniquement admissible...

... est une valeur déterminée par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. CROSSCAMP définit une limite supérieure pour le véhicule par rapport à l'implantation, cette limite pouvant varier d'une implantation à l'autre (par ex. 2 800 kg, 3 100 kg). Vous trouverez l'indication correspondante pour chaque implantation dans les caractéristiques techniques.

Motorisations			
	2,0 Diesel 145 ch. Boîte manuelle à 6 rapports	2,0 Diesel 177 ch. Boîte automatique à 8 rapports	2,0 Diesel 177 ch. Boîte automatique à 8 rapports avec augmentation du PTAC
Poids en kg LITE (option)			
Masse en charge maximale techniquement admissible	2760	2800	3100
Masse en ordre de marche	2255 (2142 - 2368)	2295 (2180 – 2410)	2295 (2180 – 2410)
Poids défini par le constructeur pour les équipements en option	105	105	405

2. La masse en ordre de marche...

... se compose – pour simplifier – du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de **75 kg pour le conducteur**. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche de votre véhicule diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La **tolérance admissible s'élève à ± 5 %**. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre **parenthèses** après la masse en ordre de marche. Pour une pleine transparence sur les écarts de poids possibles, CROSSCAMP pèse chaque véhicule à la fin de la chaîne et communique à votre partenaire le résultat de la pesée de votre véhicule pour qu'il vous le transmette.

Vous trouverez des explications détaillées sur la masse en ordre de marche au point « Mentions légales ».

3. Les Nombre de sièges autorisés (conducteur inclus)...

... sont déterminés par le fabricant dans ladite procédure de réception par type. De cela résulte ladite masse des passagers. Pour cela, un poids forfaitaire de 75 kg par passager (sans conducteur) est calculé.

Vous trouverez des explications détaillées sur la masse des passagers au point « Mentions légales ».

Équipement	LITE	FULL
Nombre de sièges autorisés (conducteur inclus)	5 - 7	4 - 5

4. Les Poids défini par le constructeur pour les équipements en option...

... sont une valeur définie par CROSSCAMP par implantation pour la masse maximale d'équipement pouvant être commandé en option. Cette limitation a pour but de garantir que la **capacité de charge minimale**, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires montés ultérieurement pour les véhicules livrés par CROSSCAMP soit également disponible pour la charge supplémentaire. Si la pesée à la fin de la chaîne devait **exceptionnellement révéler** que la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la capacité de charge minimale par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderions alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

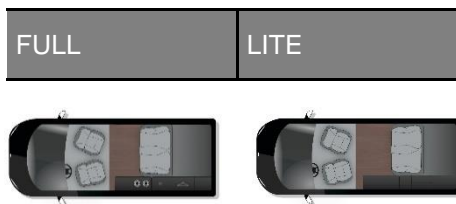
Vous trouverez des explications détaillées sur les répercussions des tolérances sur la capacité de charge minimale et la masse de la charge utile au point « Mentions légales ».

Pack Drive-Assist	Kg*	1.209,00 €
<ul style="list-style-type: none"> – Assistant de trajectoire – Reconnaissance des panneaux de signalisation – Aide à la vigilance au volant – Assistant feux de route – Aide au stationnement avant avec assistant d'angle mort – Régulateur et limiteur de vitesse actif avec fonction de freinage – Assistance active au freinage d'urgence (Active Safety Brake) avec avertisseur de collision – Freinage automatique en cas de danger 		

5. Le poids en surplus de l'équipement en option et des paquets...

... augmente la masse réelle du véhicule (= masse en ordre de marche plus l'équipement en option choisi) et diminue la capacité de charge. La valeur mentionnée indique le poids en surplus par rapport à l'équipement standard de l'implantation respective. Le poids total des paquets choisis et de l'équipement en option ne doit pas dépasser les Poids défini par le constructeur pour les équipements en option.

LES MODÈLES



Véhicule de base		
Châssis	Peugeot Traveller	Peugeot Traveller
Motorisation de base	2,0 Diesel	2,0 Diesel
	145 ch.	145 ch.
	boîte manuelle 6 rapports	boîte manuelle 6 rapports
Dimensions (en mm)		
Longueur du véhicule	4956	4956
Largeur du véhicule	2010	2010
Largeur avec rétroviseurs extérieurs	2204	2204
Hauteur	1990	1990
Hauteur avec toit relevable ouvert	2950	2950
Hauteur sous plafond avec toit relevable ouvert	2270	2270
Dimension du lit bas	1140 x 1990	1400 x 1990
Dimension du lit haut	1200 x 2000	1200 x 2000
Équipements		
Nombre de sièges autorisés (conducteur inclus)	4 (5)	5 (7)
Nombre maximal de couchages	4	4
Alimentation en gaz (non fournie)	2,8 kg	1,8 kg
Réservoir d'eau propre	10 litres	
Réservoir d'eaux usées	10 litres	
Batterie	95 Ah	95 Ah
Nombre de prises 12 V (uniquement utilisables avec le contact allumé)	4	3
Nombre de prises 230 V (uniquement utilisables avec le contact allumé)	2 (3)	1
Nombre de ports USB	1 (3)	2 (6)

DONNÉES TECHNIQUES

Motorisations			
	2,0 Diesel 145 ch. boîte manuelle 6 rapports	2,0 Diesel 177 ch. boîte automatique 8 rapports	2,0 Diesel 177 ch. boîte automatique 8 rapports avec augmentation du PTAC
Moteur	4 cylindres-OHC	4 cylindres-OHC	4 cylindres-OHC
Boîte de vitesses	Boîte manuelle 6 rapports	Boîte automatique 8 rapports	Boîte automatique 8 rapports
Soupapes	16	16	16
Cylindrée en cm ³	1.997	1.997	1.997
Puissance maximale en ch.	145	177	177
À min-1 (puissance)	3750	3750	3750
Couple max. (Nm)	340	400	400
À min-1 (couple)	2000	2.000	2.000
Start & Stop	Oui	Oui	Oui

Entraînement et essieux	
Type d'entraînement	Traction avant
Essieu avant	Suspension MacPherson
Essieu arrière	Suspension transversale à roues indépendantes

Consommation et émissions de gaz d'échappement			
Type de carburant / formation du mélange	Diesel/injection directe avec technologie Common Rail		
Réservoir de carburant en l	69	69	69
Réservoir Ad Blue	22,5	22,5	22,5
Normes d'émission	Euro 6d (6.3)	Euro 6d (6.3)	Euro 6d (6.3)

Consommation en l/100 km selon cycle WLTP VH			
Cycle mixte	7,7	7,8	7,8
Émissions de CO ₂ , mixte g/km	202,6	204,5	204,5

INDICATIONS DE POIDS

Motorisations			
	2,0 Diesel 145 ch. boîte manuelle 6 rapports	2,0 Diesel 177 ch. boîte automatique 8 rapports	2,0 Diesel 177 ch. boîte automatique 8 rapports avec augmentation du PTAC
Poids en kg LITE (option)			
Masse en charge maximale techniquement admissible	2760	2800	3100
Masse en ordre de marche	2255 (2142 - 2368)	2295 (2180 - 2410)	2295 (2180 - 2410)
Poids défini par le constructeur pour les équipements en option	105	105	405
Poids en kg FULL (option)			
Masse en charge maximale techniquement admissible	2760	2800	3100
Masse en ordre de marche	2320 (2204 - 2436)	2360 (2242 - 2478)	2360 (2242 - 2478)
Poids défini par le constructeur pour les équipements en option	40	40	340
Mode remorquage			
Poids tractable maximal	1900	1900	1800
Poids total roulant autorisé	4660	4700	4900
Charge max. sur le dispositif d'attelage	84	84	84

Info

En ce qui concerne la **masse en ordre de marche indiquée**, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche.

Dans le cas des **Poids défini par le constructeur pour les équipements en option**, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle CROSSCAMP définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par CROSSCAMP est aussi réellement

disponible pour la charge supplémentaire.

Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées.

Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au **point Mentions légales**.

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

	CROSSCAMP FULL - PEUGEOT	CROSSCAMP LITE - PEUGEOT
Équipements de série	61.990,00 €	60.490,00 €
Motorisation		
PEUGEOT 2.0L D; 145 ch. Start/Stop boîte manuelle 6; Euro 6d	•	•
Équipement du véhicule		
Selleries et sièges :		
– 5 places assises avec sellerie tissu	•	•
– Siège conducteur Confort : 6 réglages, avec accoudoir et réglage lombaire	•	•
– Siège passager Confort : 4 réglages, rabattable, avec accoudoir	•	•
– Système de rail pour rangs 2 et 3	•	•
Roues et pneumatiques :		
- Jantes aluminium 17" bicolore avec pneumatiques 225/55 R 17	•	•
- Porte latérale coulissante manuelle, côté conducteur et passager, au rang 2	•	•
Kit anti-crevaisson (compresseur 12V & cartouche pour pneus)	•	•
Systèmes d'aide à la conduite		
Aide au démarrage en côte	•	•
Régulateur et limiteur de vitesse	•	•
Pack visibilité		
– Capteur de pluie	•	•
– Capteur de luminosité	•	•
Rétroviseur intérieur avec fonction anti-éblouissement automatique	•	•
Phares halogènes	•	•
Feux de jour à LED	•	•
Phares antibrouillard avec éclairage statique d'intersection	•	•
Feux antibrouillard arrière avec feux de recul	•	•
Système radio multimédia avec écran tactile couleur 7"		
Audio :		
– Streaming audio Bluetooth®	•	•
– Réception radio numérique terrestre DAB+	•	•
Téléphonie :		
– Kit mains-libres via interface Bluetooth®	•	•
Intégration smartphone via Apple CarPlay et Android Auto :		

– Affichage et commande d'applications et de fonctions sélectionnées via l'écran tactile couleur 7" ou par commande vocale	•	•
– Lecture et dictée de SMS	•	•
– Système de navigation (Google Maps, cartes Apple)	•	•
Équipements généraux :		
– 8 haut-parleurs	•	•
– 1 port USB	•	•
Chauffage et climatisation		
Vitres athermiques Solar Protect® à l'arrière, teintées (70 %)	•	•
Siège chauffant, conducteur et passager	•	•
Climatisation automatique bizona, avec filtre et capteur d'humidité	•	•
Climatisation arrière renforcée	•	•
Sécurité		
Airbags frontaux, conducteur et passager (désactivables)	•	•
Système anti-blocage des roues (ABS) avec contrôle de freinage en courbe et aide au freinage	•	•
Correcteur électronique de trajectoire (ESP®Plus)	•	•
Verrouillage de sécurité des portières, mécanique	•	•
Indicateur de perte de pression des pneus	•	•
Protection contre les collisions latérales	•	•
Colonne de direction de sécurité, à réglage en hauteur et en profondeur	•	•
Système antipatinage avec action du frein et du moteur (TC Plus)	•	•
Airbags latéraux, rangs 2 et 3	•	•
Équipements confort et autres		
Verrouillage centralisé par télécommande	•	•
Stores pare-soleil intégrés en rang 2	•	•
Vitres côtés et arrière extra-teintées	•	•
Hayon vitré avec lunette ouvrante	•	•
Pare-soleil, conducteur et passager avec miroirs de courtoisie	•	•
Caméra de recul avec vue panoramique à 180° et vue à vol d'oiseau	•	•
Caméra de recul avec vue panoramique à 180° et vue à vol d'oiseau	•	•
Volant confort forme D	•	•
Direction assistée	•	•
Frein à main manuel	•	•
Lève-vitres électriques avant, à impulsion	•	•
Rétroviseurs extérieurs, réglables, chauffants et rabattables électriquement	•	•
Coques de rétroviseurs extérieurs, pare-chocs avant et arrière, poignées de porte extérieures, baguette de protection latérale, baguette de porte coulissante en couleur carrosserie	•	•
Pré-équipement / pré-câblage (13 pôles) pour crochet d'attelage	•	•
Protection contre la décharge de la batterie	•	•

Ordinateur de bord	•	•
Couleur carrosserie		
Icy White	•	•
Toit relevable		
Toit relevable blanc	•	•
Équipement extérieur		
Rail de toit à droite et à gauche pour fixation d'une solette ou d'un store	•	•
Mobilier		
LITE (module avec réchaud à gaz coulissant vers l'arrière, batterie cellule, compartiment de stockage)		•
FULL (grand coffre de rangement, placard arrière, batterie cellule, module de cuisine avec réchaud, coffre à gaz et alimentation en eau)	•	
Panneau de commande standard	•	•
Barre lumineuse multifonction avec variateur de lumière et baguette pour filets de rangement	•	•
Plancher sandwich avec surface PVC facile d'entretien aspect bois	•	•
Sièges conducteur et passager pivotant à 180°, avec accoudoir	•	•
Filet de rangement sous la surface de couchage sur la barre lumineuse multifonction	•	•
Flexboard amovible (rallonge de la surface de couchage) avec matelas complémentaire et rail d'accrochage de table "Full"	•	•
Table escamotable pouvant être rangée sous le Flexboard	•	
Ambiance intérieure		
Tissu Cran Bleu	•	•

LES PACKS

Pack Confort	1,1 Kg*	1.610,00 €
<ul style="list-style-type: none"> – Système Keyless – Phares xénon avec éclairage directionnel dans le pare-chocs – Multimédia Navi Pro avec écran tactile 7" et DAB+ 		
Pack Drive-Assist	1,3 Kg*	1.715,00 €
<ul style="list-style-type: none"> – Frein de parking électrique au niveau du siège conducteur – E-Call / Connect Box – Assistant de trajectoire – Reconnaissance des panneaux de signalisation – Aide à la vigilance au volant – Assistant feux de route – Aide au stationnement avant avec assistant d'angle mort – Régulateur et limiteur de vitesse semi-adaptatif avec fonction de freinage – Assistance active au freinage d'urgence (Active Safety Brake) avec avertisseur de collision – Freinage automatique d'urgence 		

Info

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation.

Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse définie par le **fabricant pour l'équipement en**

option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle CROSSCAMP définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au **point Mentions légales**.

ÉQUIPEMENT EN OPTION

	Conditions / Compatibilité	Supplément de poids en kg	CROSSCAMP FULL PEUGEOT Prix TTC TVA 20%	CROSSCAMP LITE PEUGEOT Prix TTC TVA 20%
Motorisations				
Peugeot Traveller 2.0L D 177 ch. Boîte automatique 8 rapports avec augmentation du PTAC à 3100 kg	-	111	4.740,00 €	4.740,00 €
Couleurs carrosserie				
Noir Perla Nera	-	1	905,00 €	905,00 €
Brun Rich Oak	-	1	905,00 €	905,00 €
Gris Artense	-	1	905,00 €	905,00 €
Gris Platinum	-	1	905,00 €	905,00 €
Équipement optionnel				
Aide au stationnement avant avec assistant d'angle mort	-	0,03	605,00 €	605,00 €
Dispositif d'attelage, amovible	-	18	715,00 €	715,00 €
Roue de secours sur jante en acier	-	23,7	150,00 €	150,00 €

Info

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation.

Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle CROSSCAMP définit le poids maximal

disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

Dans le cas d'une surcharge, la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option augmente. Cette augmentation résulte de la capacité de charge plus élevée due au châssis alternatif. Le propre poids plus élevé du châssis alternatif et notamment le poids pour, le cas échéant, des variantes de moteurs plus lourds contraignantes (180 CV par ex.) doivent être déduits.

ÉQUIPEMENT EN OPTION

Équipement d'aménagement optionnel		Supplément de poids en kg	CROSSCAMP FULL PEUGEOT	CROSSCAMP LITE PEUGEOT
			Prix TTC TVA 20%	Prix TTC TVA 20%
Grip-Control	-	0	300,00 €	300,00 €
Toit relevable noir	-	5	1.310,00 €	1.310,00 €
Toit relevable couleur carrosserie	-	5	1.310,00 €	1.310,00 €
Chauffage fonctionnant au Diesel avec panneau de commande mural	-	8,7	2.420,00 €	2.420,00 €
Glacière 16L intégrée dans le bloc cuisine	-	13,75	805,00 €	X
Glacière mobile entre les sièges conducteur et passager	-	13,5	805,00 €	805,00 €
Glacière mobile 36L avec kit de fixation	-	28,9	X	1.005,00 €
Table escamotable pouvant être rangée sous la rallonge de lit à l'arrière	-	5,5	De série	350,00 €
2 lampes col de cygne avec port USB dans le toit relevable	-	0,3	180,00 €	180,00 €
Insert de fixation complémentaire pour position alternative du coffre de rangement	-	0,3	X	30,00 €
Vanne d'arrêt du gaz pour bouteilles de gaz butane	-	0	20,00 €	20,00 €
TÜV (COC)	-	0	190,00 €	190,00 €

X Non disponible

Info

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation.

Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle CROSSCAMP définit le poids maximal

disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

Dans le cas d'une surcharge, la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option augmente. Cette augmentation résulte de la capacité de charge plus élevée due au châssis alternatif. Le propre poids plus élevé du châssis alternatif et notamment le poids pour, le cas échéant, des variantes de moteurs plus lourds contraignantes (180 CV par ex.) doivent être déduits.

MENTIONS LÉGALES SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AU POIDS

Les indications et les contrôles de poids pour les camping-cars sont réglés dans tous les pays de l'UE de manière standardisée dans le règlement d'exécution de l'UE n° 2021/535 (jusqu'à juin 2022: règlement d'exécution de l'UE n° 1230/2012). Nous avons regroupé pour vous et vous expliquons les principaux termes et les spécifications légales qui découlent de ce règlement. Nos revendeurs et le configurateur CROSSCAMP sur notre site Internet constituent une aide complémentaire pour la configuration de votre véhicule.

1. Masse maximale techniquement admissible

La masse maximale techniquement admissible (ou encore: masse maximale techniquement admissible à l'état chargé) du véhicule (par ex. 3 500 kg) est une spécification de masse définie par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. Vous trouverez des informations sur la masse maximale techniquement admissible du modèle que vous avez choisi dans les caractéristiques techniques. Si, au cours de son fonctionnement pratique, le véhicule dépasse la masse maximale techniquement admissible, ceci représente une infraction au règlement passible d'une amende.

2. Masse en ordre de marche

En termes simples, il s'agit de la **masse en état de marche** du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur fixé par la loi. Elle comprend principalement les éléments suivants:

- le poids à vide du véhicule, avec sa carrosserie, y compris le plein des consommables comme les graisses, les huiles et les liquides réfrigérants;
- l'équipement standard, c'est-à-dire tous les objets d'équipements qui sont normalement contenus dans l'étendue de la livraison montés en usine;
- le réservoir d'eau fraîche intégralement rempli en état de marche (remplissage conforme aux indications du fabricant; 10 litres) et une bouteille de gaz en alu remplie de gaz à 100 % et pesant 2,8 kg (1,8 kg);
- le réservoir à carburant rempli à 90 %, avec le carburant;
- le conducteur, dont le poids – indépendamment du poids réel – est fixé à un forfait de 75 kg selon le droit en vigueur dans les pays de l'UE.

Vous trouverez des informations sur la masse en ordre de marche pour chaque modèle dans nos documents de vente. Il est **important** de savoir que, en ce qui concerne la valeur indiquée dans les documents de vente pour la masse en ordre de marche, il s'agit d'une **valeur standard** déterminée dans le cadre d'une procédure de réception par type et contrôlée par les autorités. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche du véhicule qui vous a été livré diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La **tolérance admissible s'élève à ± 5 %**. Ainsi, le législateur UE tient compte du fait que certaines fluctuations se produisent pour la masse en ordre de marche, en raison des fluctuations de poids pour les pièces en sous-traitance ainsi qu'en raison du processus et des intempéries.

Ces divergences de poids peuvent être constatées à l'appui d'un exemple de calcul:
Masse en ordre de marche selon les documents de vente: 2 850 kg
Tolérance légalement admissible de ± 5 % : 142,50 kg
Marge légalement admissible de la masse en ordre de marche: 2 707,50 kg à 2 992,50 kg

La marge concrète des divergences de poids admissibles de chaque modèle se trouve dans les caractéristiques techniques. CROSSCAMP déploie de gros efforts pour réduire à un minimum incompressible les fluctuations de poids du point de vue de la production. Les écarts aux extrémités supérieure et inférieure de la marge sont donc très rares; cependant, d'un point de vue technique, ils ne peuvent pas être totalement exclus malgré toutes les optimisations. Le poids réel du véhicule ainsi que le respect de la tolérance admissible sont donc contrôlés par CROSSCAMP par pesée de chaque véhicule à la fin de la chaîne.

3. Masse des passagers

La **masse des passagers** s'élève pour chaque siège prévu par le fabricant à un forfait de 75 kg, indépendamment du poids réel des passagers. La masse du conducteur est déjà comprise dans la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et n'est donc pas à nouveau calculée. Dans le cas d'un camping-car avec quatre sièges autorisés, la masse des passagers s'élève ainsi à 3 * 75 kg = 225 kg.

4. Équipement en option et masse réelle

L'équipement en option (aussi: équipement additionnel) comprend, selon la définition juridique, toutes les pièces d'équipement **optionnelles** non contenues dans l'équipement standard, **lesquelles sont montées sur le véhicule sous la responsabilité du fabricant** – c'est-à-dire départ usine – et qui peuvent être commandées par le client (par ex. store-banne, support pour vélo ou moto, installation satellite, installation solaire, four, etc.). Vous trouverez des informations sur les poids individuels ou par paquet de l'équipement en option pouvant être commandé dans nos documents de vente. À ce titre, les autres accessoires installés en usine après la livraison du véhicule par le revendeur ou par vous personnellement ne font pas partie de l'équipement en option. La masse du véhicule en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et la masse de l'équipement en option monté en usine sur un véhicule concret sont désignées ensemble comme masse réelle. Vous trouverez l'indication correspondante pour votre véhicule après le transfert sous le chiffre 13.2 du certificat de conformité (Certificate of Conformity, CoC). Veuillez noter que cette indication est également une valeur standardisée. Étant donné que pour la masse en ordre de marche – en tant qu'élément de la masse réelle – une tolérance légalement autorisée de ± 5 % est valable (voir n° 2), la masse réelle peut aussi varier par rapport à la valeur nominale indiquée.

5. Capacité de charge et capacité de charge minimale

Le montage d'un équipement en option est également soumis à des limites techniques et juridiques : il n'est possible de commander et de monter en usine que l'équipement en option qui offre encore suffisamment de poids libre pour les bagages et les autres accessoires (capacité de charge), sans que la masse en charge maximale techniquement admissible soit dépassée. La capacité de charge résulte de la déduction de la masse en ordre de marche (valeur nominale selon les documents de vente, voir ci-dessus n° 2), la masse de l'équipement en option et de la masse des passagers (voir ci-dessus n° 3) de la masse en charge maximale techniquement admissible (voir ci-dessus n° 1). La réglementation européenne prévoit pour les camping-cars une capacité de charge minimale fixe, qui doit au moins être disponible pour les bagages ou les autres accessoires non montés en usine. Cette capacité de charge minimale se calcule de la manière suivante ::

Capacité de charge minimale en kg $\geq 10 * (n + L)$

Ce qui suit étant applicable: « n » = nombre maximal de passagers plus le conducteur et « L » = longueur totale du véhicule en mètres.

Dans le cas d'un camping-car d'une longueur de 6 m avec 4 sièges autorisés, la capacité de charge minimale s'élève donc par ex. à $10 \text{ kg} * (4 + 6) = 100 \text{ kg}$.

Afin que la capacité de charge minimale reste préservée, il existe pour chaque modèle de véhicule une combinaison maximale d'équipements pouvant être commandés en option. Dans l'exemple ci-dessus, avec une capacité de charge minimale de 100 kg, la masse en charge de l'équipement en option pour un véhicule avec quatre sièges autorisés et une masse en ordre de marche de 2 850 kg par ex. devrait s'élever au maximum à 325 kg:

3 500 kg masse en charge maximale techniquement admissible
 - 2 850 kg masse en ordre de marche
 - 3*75 kg masse des passagers
 - 100 kg capacité de charge minimale
 = 325 kg masse maximale autorisée de l'équipement en option

Il est important de savoir que ce calcul part de la valeur standard fixée dans la procédure de réception par type pour la masse en ordre de marche, sans prendre en considération les écarts de poids admissibles pour la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2). Si la valeur maximale admissible pour l'équipement en option de (dans l'exemple) 325 kg est presque ou complètement épuisée, il se peut donc que, lors d'un écart de poids vers le haut, la capacité de charge minimale de 100 kg soit certes garantie du point de vue calcul en appliquant la valeur standard de la masse en ordre de marche, mais que, en réalité, il n'existe aucune possibilité de chargement additionnel correspondante. Voici également un exemple de calcul pour un véhicule équipé de quatre sièges, dont la masse en ordre de marche réellement pesée est supérieure de 2 % à la valeur nominale:

3 500 kg masse en charge maximale techniquement admissible
 - 2 907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)
 - 3*75 kg masse des passagers
 - 325 kg équipement en option (valeur maximale autorisée)
 = 43 kg possibilité de chargement additionnel réelle (< masse nominale de la capacité de charge de 100 kg)

Pour éviter ce genre de situation, CROSSCAMP réduit encore, selon les modèles, le poids maximal autorisé de l'équipement total pouvant être commandé en option. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par CROSSCAMP, soit aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire.

Étant donné que le poids d'un véhicule concret peut uniquement être déterminé lors de la pesée à la fin de la bande, Il peut arriver, dans des cas très rares, que malgré cette limitation de l'équipement en option, la capacité de charge minimale à la fin de la bande ne soit pas garantie. Afin de garantir la capacité de charge minimale y compris dans ces cas, CROSSCAMP procédera alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons par ex. surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

6. Répercussions des tolérances de la masse en ordre de marche sur la capacité de charge minimale

Indépendamment de la capacité de charge minimale, vous devez aussi prendre en considération le fait que des fluctuations inévitables dues à la production de la masse en ordre de marche – vers le haut comme vers le bas – ont des répercussions en miroir sur la possibilité de chargement additionnel restante : si vous commandez notre exemple de véhicule (voir ci-dessus n° 3.) par ex. avec un équipement en option d'un poids total de 150 kg, il en résulte une capacité de charge calculée de 275 kg sur la base de la valeur standard pour la masse en ordre de marche. La possibilité de chargement additionnel réellement disponible peut diverger de cette valeur en raison des tolérances et être plus ou moins élevée. Si la masse en ordre de marche de votre véhicule est environ de 2 % supérieure (admissible) à celle indiquée dans les documents de vente, la possibilité de chargement additionnel passe de 275 kg à 218 kg:

3 500 kg masse maximale techniquement admissible
 2 907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)
 3*75 kg masse des passagers
 150 kg équipement en option commandé pour le véhicule concret
 = 218 kg possibilité de chargement additionnel réelle

Pour être sûr que la capacité de charge calculée soit réellement donnée, calculez à titre préventif les tolérances autorisées et possibles pour la masse en ordre de marche lors de la configuration de votre véhicule.

Nous recommandons par ailleurs de peser le camping-car chargé avant de prendre la route sur une bascule non automatique et de déterminer, en respectant le poids individuel des passagers, si la masse maximale techniquement admissible et la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu sont respectées.